

Etudiants Erasmus+ sortants Dispositions s'appliquant en cas de non validation de certaines unités d'enseignements
--

En cas d'échec aux examens, les étudiants de l'Université Marie et Louis Pasteur en mobilité Erasmus+ à l'étranger peuvent :

- S'inscrire au rattrapage organisé par l'Université Marie et Louis Pasteur, si la formation le prévoit. Dans ce cas, les étudiants prendront contact avec le service de scolarité de leur UFR dès la réception de leurs résultats.
- S'inscrire à la session de rattrapage éventuellement organisée par leur établissement d'accueil. Si une session de rattrapage est prévue au sein de l'établissement d'accueil, les étudiants se renseigneront sur les modalités de passation des épreuves.

Financé par l'Union européenne. Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne peuvent en être tenues pour responsables.